

# COLLOQUE DES STRUCTURES DECONCENTREES

6 février 2021

Visio-conférence

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture	p. 1
2. Introduction du Président	p. 1
3. Point de situation budgétaire 2021	p. 2
4. Sécurité des pratiques	p. 2
5. Adaptation de la saison compétitive 2020-2021	p. 3
6. Bilan du COT 2017-2020 – COT 2021-2024	p. 4
7. Conclusion	p. 4

\* \* \* \* \*

### 1. Ouverture

Dominique Mérieux, Secrétaire Fédérale, ouvre la séance à 19h30 le samedi 6 février 2021 et souhaite la bienvenue à tous les participants.

Elle indique que ce colloque devait être organisé à Paris mais compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, la décision a été prise de le tenir en visio-conférence. Elle présente le programme de cette matinée et laisse la parole au Président.

### 2. Introduction du Président

- Le Président salue tous les participants à ce colloque. Il souhaite particulièrement la bienvenue aux nouveaux présidents et présidentes des comités départementaux et régionaux.
- Il revient sur l'article de l'Equipe du 2 février 2021 concernant des faits de violences sexuelles commis dans le cadre des activités du Pôle de Saint-Etienne il y a trente ans.

Il tient à réaffirmer avec force que l'éducation et la protection des mineurs sont des valeurs fondamentales. Il rappelle la politique mise en place par la Fédération depuis 2013 avec

l'élaboration des chartes, la signature de la convention avec l'association Colosse aux pieds d'argile en 2018, l'organisation de réunions de sensibilisation, la modification de l'article 1 des statuts afin que la Fédération puisse se constituer partie civile plus facilement. La Fédération a pris le parti de libérer la parole sur ces sujets.

Il a une pensée pour les gymnastes et les entraîneurs actuels du Pôle et leur apporte tout son soutien dans la préparation des Jeux Olympiques de Tokyo.

- Ce colloque est l'occasion de présenter à toutes les structures déconcentrées le projet quadriennal Synergym 2024.

- Depuis le début de l'année 2020, le pays traverse une crise sanitaire. A ce jour, les mesures gouvernementales aboutissent à la fermeture des gymnases et à l'arrêt de l'activité des clubs.

La Fédération s'est adaptée, les équipes et les commissions ont travaillé pour maximiser la situation. Les structures déconcentrées ont pris leur part, qu'elles en soient remerciées.

L'ensemble des collaborateurs techniques et administratifs ont su s'adapter, les formations sont organisées à distance.

Cette adaptation, au gré des mesures gouvernementales, nécessite de l'engagement et du travail pour conserver le lien avec les licenciés.

Le Président remercie les techniciens, le personnel fédéral, les membres des commissions fédérales, le Bureau et le Comité Directeur.

Les conséquences de cette crise se mesurent en chiffres. La Fédération connaît une baisse de licenciés de 24%, 45 clubs ne se sont pas réaffiliés. Une perte de 100 000 licences est à prévoir. Malgré les efforts de chacun, il manque à ce jour 4 millions d'euros dans l'économie générale de la gymnastique. La situation est difficile pour toutes les structures.

- Malgré cela, le projet fédéral Synergym 2024 est lancé et sera mis en œuvre. Le Président présente chaque axe du projet avec son exécution dans le temps.

Le projet est ambitieux, la participation de chacun garantira sa réussite.

### **3. Point de situation budgétaire 2021**

Pascal Jourdan, Trésorier, présente le point de situation budgétaire 2021.

Au cours de la discussion, sont abordés les points suivants :

- Les postes d'agent de développement peuvent être financés par l'intermédiaire du COT ;
- Les aides à l'emploi de l'ANS continuent d'être attribuées par l'ANS, les budgets n'ont pas été transférés aux fédérations.

### **4. Sécurité des pratiques**

#### **1. Honorabilité**

Dominique Maillot, responsable juridique et institutionnel, fait un point de situation sur le contrôle d'honorabilité des encadrants et de dirigeants des associations sportives.

Au cours des échanges, les points suivants sont précisés :

- Le contrôle d'honorabilité est annuel, il pourra être fait deux fois par an en fonction des demandes du Ministère des Sports ;
- Les clubs ont obligation de transmettre les données des personnes assujetties au contrôle et licenciées à la Fédération ;
- Devant la difficulté de certains clubs de renseigner leurs données, un délai supplémentaire va être donné. Une communication sera faite sur ce point ;
- Les comités peuvent vérifier si les clubs de leur territoire ont bien saisi leurs données en consultant la rubrique 9 de leur fiche sur FFGymLicence ;
- Des problèmes techniques ont été constatés lors de la saisie des données, des corrections sont en cours.

## **2. Accidentologie**

Dominique Maillot présente la situation de l'accidentologie à la Fédération et ses conséquences sur le contrat d'assurance fédéral.

Au cours des échanges, des précisions sont données sur les montants des condamnations judiciaires pour les accidents graves et sur les provisions effectuées par l'assureur pour y faire face.

## **3. Interventions techniques**

Kevin Rabaud, Directeur Technique National, présente les mesures techniques prises par la Fédération pour sécuriser la pratique et diminuer le nombre d'accidents.

## **4. Responsabilité des dirigeants**

Le Président conclut ce thème en revenant sur la responsabilité du dirigeant dans le cadre de la sécurisation de la pratique gymnique. Il revient sur l'évolution à venir du tarif de l'assurance payé par le licencié.

## **5. Adaptation de la saison compétitive 2020-2021**

Patrick Andréani, vice-président en charge de l'organisation des pratiques compétitives, Fabienne Ringler, vice-présidente en charge du développement des pratiques compétitives et Thierry Klein, Directeur Technique National Adjoint chargé des pratiques compétitives, présentent les mesures prises pour adapter la saison compétitive 2020-2021.

Au cours des échanges, les points suivants sont précisés :

- Le contenu de l'animation compétitive sera défini avec les structures déconcentrées qui la mettront en place ;
- Le délai de reprise n'a pas été précisé dans la mesure où les situations sont différentes sur le territoire. Chacun est appelé à sa responsabilité, les entraîneurs devront adapter les contenus techniques des gymnastes en fonction de la durée de la période d'arrêt ;
- Les engagements déjà faits seront à refaire puisque les compétitions vont évoluer ;

- Les finales nationales, si elles ont lieu, pourraient avoir lieu mi-juin, voire début juillet ;
- Les clubs seront informés des décisions concernant le déroulement de la saison après la tenue des réunions à venir avec les comités régionaux

## 6. Bilan du COT 2017-2020 – COT 2021-2024

Pascal Jourdan présente le bilan du Contrat d'Objectif Territorial (COT) 2017-2020 et les perspectives pour le COT 2021-2024.

Au cours des échanges, les points suivants sont précisés :

- pour pouvoir être signé, le COT doit réunir 2/3 des structures déconcentrées du territoire ;
- compte tenu des contraintes financières fédérales, l'enveloppe du COT subira une baisse ;
- concernant le PSF 2021, aucune information n'a pour le moment été transmise par l'ANS. En revanche, l'enveloppe globale devrait augmenter.
- les demandes COT et PSF seront à faire séparément.

## 7. Conclusion

Le Président indique qu'il a souhaité, au cours de ce colloque, :

- partager avec les structures déconcentrées la situation générale de la Fédération et l'évolution du projet fédéral ;
- attirer l'attention de chacun sur la sécurité des pratiques ;
- présenter de façon concrète la situation de la saison compétitive et donner des perspectives ;
- présenter les pistes d'évolution du COT.

Il remercie tous les intervenants et particulièrement Dominique Mérieux pour la coordination de la réunion. Un colloque est prévu en présentiel le 17 avril 2021, il espère pouvoir retrouver chacun à cette occasion.

Il remercie les participants de leur engagement auprès de la Fédération et des clubs.

Fin de la séance à 12h15.